sont rencontrés nulle part. D'ailleurs, si le président de la République doit se montrer severe envers tous les membres de sa famille qui ne se conforment pas strictement à leur devoir, il ne rompt point pour cela les liens qui les attachent à lui. »

ANGLETERRE.

Rien de nouveau en Angleterre.

Toutes les nouvelles qui précèdent et que nous avons reçues par la double voie de Trieste et de Malte se trouvent confirmées.

A la date du 24 avril, le bruit courait à Copheinhague que l'empereur Nicolas avait adressé une lettre autographe au roi de Danemark pour engager Sa Majesté Danoise à adopter le duc de Leuchtemberg, gendre du Czar, ce qui résoudrait la question relative à la succession au duché de Schleswig, et pourrait ainsi mettre un terme à la guerre entre le Danemark et l'Allemagne.

Cette nouvelle avait pris une très grande consistance, et produit une hausse notable sur les cours des effets publics qui avaient fléchi à la suite de la désastreuse affaire de Kolding.

AUTRICHE.

La *Gazette de Vienne* du 5 mai dit que ce jour-là une partie de l'avant-garde de l'armée russe avait traversé le territoire de Cracovie.

Le 5 mai, le feld-maréchal Welden, général en chef de l'armée autrichienne qui combat en Hongrie et en Transylvanie, a annoncé dans un ordre du jour de l'empereur François-Joseph allait se rendre au milieu de ses troupes.

ALLEMAGNE.

RÉVOLUTION A DRESDE.

Les nouvelles de l'Allemagne sont très importantes par suite de refus fait par quelques gouvernemens de ce pays de reconnaître dans toutes ses parties la constitution votée par l'Assemblée de Francfort. On connaît la situation grave du Wurtemberg; celle du royaume de Saxe ne l'est pas moins, à en juger par les deux dépêches télegraphiques qui suivent.

La première dépêche datée de Dresde le 4 mai, est arrivée de Prague à Vienne le 5: la seconde, qui est également datée de Dresde, porte la date du 5, et est arrivée de Prague à Vienne le 6.

PREMIÈRE DÉPÊCHE.

Le roi persiste dans son refus de reconnaître la constitution de l'empire.

Le 3, des barricades ont été élevées.

LL. MM. sont au château protégées par la fidélité des troupes.

La famille royale s'est rendue à Konigstein, où LL. MM. l'ont suivie le 4, vers 3 heures du matin.

Dans la journée et la nuit du 3, les insurgés ont dirigé leurs attaques contre l'arsenal; il ont été repoussés par les troupes de la garnison.

Le 4, la tranquillité n'a pas été troublée; les barricades n'avaient pas été enlevées.

Les insurgés ont reçu quelques secours des environs.

Le peuple manque d'énergie et d'armes.

Le nombre des troupes est insuffisant: néanmoins on ne désire pas les troupes étrangères.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Dans la soirée du 4, un gouvernement provisoire s'est constitué à Dresde.

Le roi a publié une proclamation.

Les ministres sont au milieu des troupes dans la Cité Neuve.

A 3 heures de l'après midi, les troupes qui ont reçu 4,000 hommes de renfort, ont attaqué les insurgés; elles occupent la Cité Neuve, l'ancienne cité, le château, le palais, la Terrasse, l'arsenal dont aucune arme n'a été enlevée par les insurgés.

Les troupes sont fidèles et braves.

Dans la soirée du 4, il est arrivé de Berlin le régiment prussien *Alexandre*.

Pour la Bohême, point de danger.

ITALIE.

PIÉMONT.

La pièce suivante vient d'être publiée par le conseil des ministres au sujet de l'occupation d'Alexandrie:

« Les conditions exorbitantes proposées par le cabinet autrichien dans les négociations relatives à la paix, et son insistance pour l'exécution pure et simple de l'art. 3 de l'armistice du 26 mars dernier, qui porte l'admission dans la ville et la citadelle d'Alexandrie d'une garnison mixte de force égale, font comprendre au gouvernement du Roi la nécessité d'expliquer à la nation sa conduite et de protester à la face de l'Europe qu'il ne dépend pas de lui que la paix ne soit promptement conclue. Quand la fortune, contraire à ses armes dans la bataille de Novare, mit le Roi Charles-Albert dans la nécessité de rechercher une suspension des hostilités, les conditions que l'ennemi stipulait furent telles que ce prince, désireux, pénétré que des répulsions personnelles avaient pu contribuer à les rendre plus onéreuses, s'abstînt pas à s'effacer de la scène politique en abdiquant spontanément la couronne royale en faveur de son fils. Par le fait, les conditions furent modifiées, mais non pas de telle manière que l'ennemi n'usât strictement de tous les droits de la victoire, et le nouveau prince se trouvait dans la dure alternative ou de les subir, ou de perdre avec son armée la fortune de son pays.

« Parmi ces conditions, la plus douloureuse était l'occupation complète (*totalità*) de la citadelle d'Alexandrie. Cette clause, bien que suivie par l'adoption d'une garnison mixte de force égale, n'a pas cessé d'avoir une très grande gravité, sinon sous le rapport militaire, (attendu qu'une garnison mixte d'une force peu considérable, au cas de reprise des hostilités, devrait nécessairement cédé la place), du moins sous le rapport du sentiment national. Le ministère qui prit en main les rênes des affaires, après la conclusion de cet armistice, prit l'engagement solennel d'en obtenir la modification. Il s'y employa avec un zèle chaleureux, par suite duquel il put croire que le succès avait couronné ses efforts; les généraux autrichiens consentaient à suspendre l'exécution de l'article de cet armistice aux termes duquel on ne devait pas procéder à des travaux ultérieurs autour de la ville d'Alexandrie, et l'on devait adoptre un bataillon de leurs troupes à occuper la ville de Valenza.

« Bien que ces modifications eussent été subordonnées à l'approbation du gouvernement impérial, cependant les termes dont on s'était servi donnaient à croire que la question se résolvait à une affaire de formes. En réalité, la feuille officielle ayant annoncé cette nouvelle, son adoption n'a point été démentie par les feuilles autrichiennes, et l'occupation ne fut pas effectuée. L'armistice a été loyalement exécuté par nous dans toutes ses parties et les négociations pour la paix commencaient; mais les stipulations de l'Autriche ont été telles que le gouvernement du Roi n'a pas pensé que l'honneur et l'intérêt de la nation lui permissent d'y souscrire, et il s'y est formellement refusé. Cependant les généraux autrichiens faisaient connaître le refus arrivé de Vienne de quelques unes des modifications de l'armistice et demandaient l'entière exécution de l'article 3. Ils ont même élevé la prétention de faire entrer dans l'évaluation de la garnison garde d'Alexandrie la garde nationale de cette ville, à moins qu'elle fût préalablement désarmée.

« Le ministère n'a pu voir dans cette prétention que l'abus de la prépondérance que les circonstances du moment ont fait à l'ennemi. Toutefois, si lié par l'engagement pris dans un armistice sanctionné par le général en chef auquel appartenait la responsabilité légale de la guerre, il n'a pu en refuser l'exécution telle que la lettre le portait, il s'est opposé avec ferme zèle à toute exclusion, et a maintenu que, dans l'évaluation de la garnison garde ne serait pas comprise la garde nationale, et que celle-ci ne serait pas désarmée. En même temps il a ordonné aux plénipotentiaires chargés de traiter de la paix de quitter immédiatement Milan, afin que l'extrémité de cet article de l'armistice, subi comme une loi de la guerre, ne paraît pas confirmée comme un préliminaire de la paix par la présence sur les lieux de ceux qui suivent les négociations.

« Le gouvernement du roi ne s'inquiète pas des déchaînements de la presse autrichienne, qui, après avoir détruit la prospérité du pays, tente, dans quelques moment, après les malheurs accomplis, les nécessités créées par ses témérités, chercher tous les moyens pour empêcher que celui-ci puisse réparer ses désastres. Il a confiance dans la nation, qui comprendra facilement que la foi jurée et la loyauté d'un rôle, l'honneur, l'intérêt et la situation qui lui sont propres, lui ont tracé sa ligne de conduite. Devant le parlement national il pourra donner en temps utile d'amples, de formelles et irrécusables explications. En attendant, il exhorte la nation, et particulièrement la population des provinces et des villes occupées, à conserver un attitude forte, digne et loyale. Il déclare franchement vouloir la paix, mais telle qu'elle sauvegarde l'honneur et les intérêts du pays. Sur de telles bases, il est prêt à renouer les négociations.

« Il espère que le cabinet impérial comprendra la convenance (*raggione voleuse*) de modifier ses résolutions. Il a la confiance que les puissances amies comprendront combien la force et la dignité de la monarchie sarde importent à l'intérêt de l'Europe, et si l'opiniâtre persistance de l'Autriche dans des prétentions exagérées change des dispositions pacifiques en une simple trêve, il espère dans l'esprit national des populations, prendant que, de son côté, il n'omettra rien pour se mettre en mesure de défendre l'indépendance du pays.

« DE LUNAY, DE MARGHERITA, PINELLI, DELLA ROCCA, GALVAGNA, ATTANELI, RIGRA.

« Turin, le 35 avril 1849. »

Le gouvernement a fait publier à Milan, le 26 avril, une notification du commissaire impérial autrichien, qui institue un papier-monnaie pour la somme de 70 millions de francs à rembourser en dix années. Les billets auront cours forcé; mais le gouvernement ne les admettra que pour moitié dans le paiement des contributions, l'autre moitié devant être acquittée par les contribuables en argent comptant. Ces billets seront de 2,400 à 600 fr.; il y aura aussi des petites coupures de 120, de 60 et de 30 fr.

Des lettres particulières de Gênes annoncent que le général Romarino, condamné à mort, a été passé par les armes.

Des lettres particulières reçues d'Oporto annoncent que Charles-Albert, ex-roi de Sardaigne, y est arrivé le 19 au soir, venant de la frontière d'Espagne.

## BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

CHANGES DE SMYRNE

21 MAI 1849.

| | |
|---|---|
| Londres | 123 1/2, 124 |
| Marseille | 196, |
| Trieste | 427, 428 |
| Constantinople | au pair en beschlik |

## MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 14 mai.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *Crimée*, cap. Yourcowski, avec march. div. groups et passagers.

Du 15 mai.

SOUTHAMPTON. Bateau à vapeur angl. *Erin*, cap. T. L. Russell, avec marchandises diverses groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte-Kolowrat*, cap. G. Poiret, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 16 mai.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la compagnie ROSTAND, *Bosphore*, cap. B. Arnaud, avec marchand. diverses, groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrich., *Germania*, cap. A. Bellen, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Numo Khi Tidjaret*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

DÉPARTS du 15 mai.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrich *Wien*, capitaine G. Kuffler, avec marchandises diver. groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur otton. *Saoun-Bahri*, c. P. Authoine, avec march. div. groups et passgers.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français, *Léonidas*, cap. G. Brelier, avec march. div. groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autr. *Conte-Stürmer*, cap. F. Federico, avec march. div. groups et passagers.

Du 17 mai.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. Remedich, avec marchand. diver., groups et passagers.

Du 18 mai.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Tagar*, capitaine J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

## BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 14 mai.

SANTORIN. Br. grec, *P. Flassani*, cap. N. Alafuso, chargé de vin, à ordre.

TRIESTE. Trois-mâts autr. *Grafoppani*, cap. Lombardich, en lest, adressé à M. Parmi.

SYRA. Br. grec, *Millini*, cap. A. Anti, chargé de sel, adressé à M. Raili.

MICONI. Br. grec, *Lucia*, cap. M. Marcaris, en lest, adressé à M. Gordi.

GALATZ. Br. grec, *A. Spiridhonas*, cap. P. Yorgilli, chargé de maïs, adressé à M. Ivanrich; br. russe, *Pepina*, cap. C. Zaroyani, chargé de maïs, adressé à M. Rossetti.

ODESSA. Trois-mâts *Rodocanaki*, cap. L. Cassone, chargé de blé, adressé à M. Rodocanaki; br. sarde, *Archimede*, cap. F. Dodero, chargé de blé, à ordre; br angl. *Elise*, cap. W. Jobbling, chargé de blé, à ordre.

VARNA. Br russe, *Nicolous I*, cap. C. Cotelaki, chargé de blé, adressé à M. Stelanovich.

IBRAILA. Br. grec, *A. Spiridhonas*, cap. E. Macri, chargé de douves, adressé à M. Argenti.

ISMAIL. Br. grec, *A. Nicolous*, cap. P. Démetri, chargé de blé, à ordre.

TRÉBISONDE. Br. grec, *Thrashepatti*, cap. Y. Zarbi chargé de bois de bois, à ordre.

TRIGON. Br. autr. *Andrioglio*, cap. D. Cernegorovich, chargé de charbon de terre, adressé à M. Caleroni.

GALATZ. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. N. Dedis, chargé de maïs, à ordre; br. autr. *Occimitaro*, cap. P. Florio, chargé de seigle, à ordre; br russe, *Nicolous*, cap. C. Zafraki, chargé de maïs, adressé à M. Dodero.

ODESSA. Trois-mâts russe, *Wanu* cap. J. Syeberg, chargé de blé à ordre; trois-mâts angl. *Elizabeth*, cap. Burton, chargé de blé et laine; br. franç *Parachet*, cap. G. Reclos, chargé de div march; trois-mâts russe, *Eliabeth*, cap. A. Mehsuroun, chargé de blé, adressé à M. Zarifi; br. russe, *Argheuia*, cap. D. Macris, chargé de div. march. adressé à M. Papadoff; br. russe, *A. Yonnis*, cap. Y. Maroulia, chargé de farine, à ordre.

VARNA. Br. grec, *Neos Costandinos*, cap. B. Papadopulo, chargé de bois de construction, à ordre.

Du 15 mai.

EUPATORIA. Br. russe, *A. Nicolaos*, cap. J. Cassagi, chargé de div. march. à ordre.

MACCIN. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. A. Cipriotos, chargé de blé, adressé à M. Dimitriadhi.

IBRAILA. Br. grec, *A. Dionisios*, cap. Y. Dandaris, chargé de douves, à ordre.

Du 16 mai.

IBRAILA. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. A. Rocco, chargé d'orge, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts franç. *Florina*, cap. B. Désire, chargé de graine de lin, adressé à M. Durand; trois-mâts autr. *Thémis*, cap. F. D. Caterinich, chargé de blé, à ordre.

Du 17 mai.

ODESSA. Br. angl. *Mary Lawson*, cap. W. Wilkin, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Atkinson*, cap. G. Jackson, chargé de maïs, à ordre; br. angl. *Wandgram*, cap. W. Harrell, chargé de blé, à ordre.

NEW-CASTLE. Trois-mâts angl. *Serin*, cap. P. Lawson, en lest, à ordre.

SALONIQUE. Br autr. *Gressy*, cap. S. Charles, en lest, à ordre.

GENES. Br. sarde, *Rosa*, cap. M. Solari, en lest, adressé à M. Berzolese; trois-mâts sarde, *Il Pellicano*, cap. L. Villa, en lest, adressé au susdit.

MESSINE. Br. angl. *Gemima*, cap. R. Davinson, en lest, à ordre.

SARIONCELLO. Br. autr. *Oro*, cap. E. Bielich, en lest, adressé à M. Florio.

MALTE. Br. autr. *Lautano*, cap. E. Federico, en lest, à ordre.

SALONIQUE. Br. grec, *Solon*, cap. A. Cavouri, chargé de charbon de terre, à ordre.

DÉPARTS du 14 mai.

MER-NOIRE. Br. grec, *Leonidhas*, cap. A. Serbalii, en lest.

CORK ou FALMOUTH. Sch. angl. *Requiter*, cap. E. Searle, chargé de maïs.

MARSEILLE. Br sarde, *Archimede*, cap. F. Dodero, chargé de blé; trois-mâts russe, *Rodocanaki*, cap. L. Cassone, chargé de blé.

DANUBE. Br. grec, *Evanghelistria*, cap. A. Mavroyalis, en lest; br. grec, *Ahilefs*, cap. T. Volis, chargé d'huile et blé.

Du 15 mai.

DANUBE. Br. grec, *Elpis*, cap. S. Serfiotis, chargé de div. march.

CORK ou FALMOUTH. Trois-mâts russe, *Elizabeth*, cap. A. Malmisson, chargé de blé.

MALTE. Trois-mâts russe, *Wana*, cap. J. Syeberg, chargé de blé.

DANUBE. Br. autr. *Jedinstvez*, cap. V. Radonicich, en lest; br. grec, *Socratis*, cap. F. Paterne, en lest; br. russe, *Ahilefs*, cap. S. Yorghiu, en lest.

GALATZ. Br. angl. *Wards*, cap. J. Temple, en lest; br. grec, *Eleos Theos*, cap. S. Rajas, en lest; br. autr. *Carlotta*, cap. G. Cotulich, en lest; br. grec, *Hanridas*, cap. Y. Coloyani, en lest.

SMYRNE. Sch. angl. *Hanter*, cap. R. Pani, en lest.

MARSEILLE. Br. franç. *Parachet*, cap. G. Clos, chargé de blé.

CORK ou FALMOUTH. Sch. angl. *Princess of Royal*, cap. R. Simonds, chargé de maïs.

MER-NOIRE. Br. grec, *Sotiris*, cap. A. Ghesi, en lest.

Du 16 mai.

DANUBE. Br. grec, *Erini*, cap. D. Cutelis, chargé de sel; br. grec, *Evanghelistria*, cap. T. Ironemu, en lest.

TRIESTE. Br. russe, *Maria*, cap. P. Jovicich, chargé de blé et seigle.

MALTE. Br. russe, *A. Nicolaos*, cap. N. Malandraki, chargé de blé.

LIVOURNE. Trois-mâts russe, *Bisanzio*, cap. F. Sorokin, chargé de blé.

ORDOU. Br. angl. *Wrige*, cap. T. Patterson, en lest.

ODESSA. Br. grec, *Michail*, cap. P. Rubin, charge de vin.

MER-NOIRE Br. grec, *A. Anitcas*, cap. L. Drajssis, en lest.

Du 17 mai.

MARSEILLE. Br. grec, *A. Dhemetrios*, cap. D. Bacoyorgis, chargé de douves; br. grec, *A. Spiridhonas*, cap. E. Macri, charge de douves.

HULL. Br. pruss. *Urania*, cap. H. Blauck, en lest.

RHODES. Br. grec, *Julia*, cap. Y. Andriadis, en lest.

DANUBE. Br. russe, *Evanghelistria*, cap. A. Caragia, charge de sel; br. russe, *Cepeleou*, cap. M. Mavroza, en lest; br. grec, *Evanghelistria*, cap. D. Maniatis, en lest; br. grec. *A. Dhimitrios*, cap. A. Vellioti, charge de sel; br. grec, *Penelopi*, cap. D. Alpoglu, charge de sel; br. grec, *Pantoleon*, cap. Y. Milidaki, en lest; br. russe, *Eliena*, cap. N. Luca, en lest.

SAMSOUN. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. L. Condos, charge de sel.

MER-NOIRE. Br. méck. *Fier Bruder*, cap. F. Andreis, en lest.

CORK ou FALMOUTH. Sch. angl. *Maid of Athens*, cap. J. Boufillow, chargé de maïs; br. angl. *Wingrave*, cap. W. Russell, chargé de blé; trois-mâts angl. *John*, cap. J. Daney, chargé de maïs.

SMYRNE. Sch. angl. *Eliza*, cap. N. Luca, en lest.


## ANNONCES.

CANCELLERIA DELLA R. LEGAZIONE DI S. M. C. PRESSO LA S. PORTA.

**Pubblicazione Legale.**

Decreto di Sua Eccellenza l'inviato straordinario e Ministro plenipotenziario di S. M. Cattolica, presso la Porta Ottomana, emesso sull' istanza di Michele Magnifico.

Vista la presente istanza.

Visti gli articoli 440, 441, 445 e 456 del codice di commercio.

Attesochè il protetto spagnuolo Michele Magnifico ha depositato quest'oggi nella Cancelleria della Missione Reale il suo bilancio; i libri di negozio, e le carte del suo magazzino, adducendo di essere divenuto inabile a soddisfare per intiero i suoi creditori.

Dichiariamo il detto Michele Magnifico in istato di fallimento, fissando provvisoriamente la cessazione dei suoi pagamenti al presente giorno, viene ingiunto alla Cancelleria della Missione Reale di apporre tosto i sigilli sul magazzino dell'obbrato; si delega ex-officio per giudice commissario della fallita l'Ill.mo Sig. Franc-sco Angelo Radovani, Regio impiegato della Missione, ed a sindaci provisorj della massa i Sggri Pietro Caspilich, e Giacinto Tubini, amb i residenti, onde procedere, radunato essi in rio che le comune, alle formalità prescritte al caso dalle leggi vigenti.

Copia del presente decreto sarà notificata a chi spetta e inoltre verrà inscritta, ed affissa nei luoghi usitati per ogni valevole effetto che di ragione.

Pera di Costantinopoli, li 17 maggio 1849.

Firmato dall'originale Gennaro de Sozita.

Per copia conforma, data *ut supra*,

Il Console Generale Cancelliere,

A. ANGELO RADOVANI.

CHANCELLERIE DE LA LÉGATION DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

**AVIS.**

MM. les créanciers de la faillite J. B. C. Loir et compt sont prévenus que le Tribunal Consulaire de la Légation de France dans cette résidence, est convoqué pour le samedi 16 du prochain mois de juin à dix heures précises du matin, à l'effet de statuer, après avoir entendu le rapport du juge commissaire de la dite faillite, et les parties dans leurs moyens et défenses, s'il y a lieu à prononcer la clôture de la faillite ou à déclarer les créanciers en état d'union, conformément aux articles 527 et 529 du code de commerce.

PATE SAVONNEUSE

INIMITABLE EN SES PROPRIÉTÉS.

Le grand nombre d'épreuves que j'en ai faites et les brillans résultats que j'en ai obtenus, m'autorisent pleinement à garantir les bons effets de la Pâte Savonneuse que j'offre aux amateurs de la propreté.

Cette Pâte ne contient aucun mélange de substances corrosives qui puissent faire craindre l'altération des corps, peut toujours être employée avec une entière sécurité sur les draps, les casimirs, laine, toile, etc., etc. De plus, elle assure aux personnes qui en feront usage, non seulement la disparition complète des taches, quelle qu'en soit l'origine et la nature, mais encore elle rend aux étoffes le lustre du neuf.

Les propriétés reconnues de ma Pâte me font espérer qu'elle ne sera pas confondue avec les savons à détacher que des hommes peu consciencieux ont débités jusqu'à ce jour sous divers noms.

NOTA. Chaque tablette est scellée du mon sceau et accompagnée d'un prospectus indiquant de mas mais, qui indique la manière toute facile de s'en servir.

Les prix des tablettes est de 3 et 2 6 piastres.

On trouve la *Pâte Savonneuse*: chez MM. Pizzuty, en face du Théâtre; Dionee Henri, Quatre-Rues de Pera; Lombardi, *Au Pouvre Diable*, rue de Takke, à Pera et Hergopilosi, à Kara-Kroi non loin du corps de garde, à Galata.

POLVERE DI MALAYA.

**DENTRIFICIO INDIANO.**

*Per pulire, conservare ed abbellire i denti e le gengive; per preservarli e guarirli dalle diverse malattie che vanno soggette, come il mal di denti, lo scorbuto, il tartro, etc.*

*Les dents sont le miroir de la santé.*— La polvere à che parlamo, è buona per la toletta ed nel medesimo tempo è utile e di certo effetto, perchè fa bianchi i denti e rende le gengive sane, rosse et unite. Facendone continuo uso, conservansi i denti in ottimo stato fino agli ultimi instati della vita. Essa fortifica lo smalto ed impedisce che si formi il così detto *tartaro*, ed anche quando lo smalto è stato offeso, dall'uso di qualche cattiva polvere o da qualunque altra causa, esso lo rimette in maniera incredibile per quelli che non ne han per nulla veduta o provata la virtù. Essa scioglie lentamente, ma con certezza, il tartaro, ed è la negligenza ho lasciato formarsi, fa scomparire dal denti le plache nere che con ostarolo alla bellezza; trattiene il tartaro de' denti guasti in pace, conserva, pulisce ed abbella i sani, e rende molto il bisogno di ricorrere ai ma dentisti, le cui operazioni sovente volte, son seguite da effetti pericolosissimi. Di alla bocca un profumo delizioso, ed alle gengive, quel vivacco cinilicante una florida salute. In una parola, odonto è economia uso comune di questa polvere, nel modo indicato, non avrà mai male ai denti, e la loro dentatura conserverassi ognora, forte, bianca e sana in fino alla età la più avanzata.

La Polvere di Malaya è dolce alla metta, è astringente, antiputrida, odorifera in primo grado, stomatica, di gusto soave, et si inoffensiva, che il contento in una scatola non verrebbe al alcun momento a chi la trangugiasse.

Dépôt à Pera à Constantinople, à la Pharmacie de M. Aut. Calleja.

AVIS

AUX PIANISTES, AUX GUITARISTES ET AUX AMATEURS DES ARTS.

Loterie d'une Harpe de Nadermann à 7 pedales composée de 250 billets à raison de 10 Piastres l'un. Les personnes qui désireraient voir la harpe et se procurer des billets, s'adresseront au VIOLON GAILL, tout près du Théâtre, où se trouvent tous genres d'instruments, des pianos droits, pianinos, de la musique, etc. On y assorge toutes sortes d'instrumens et l'on y accorde les pianos qu'on garantit.

RENSEIGNEMENS

SECRETS ET EXACTS.

Pour affaires de famille ou de commerce, s'adresser à MM. Alexandre Pierre et Cie, rue des Noyers 27 à Paris. Les personnes qui désireraient voir la harpe et se procurer des billets, s'adresseront au VIOLON GAILL, tout près du Théâtre, où se trouvent tous genres d'instruments, des pianos droits, pianinos, de la musique, etc. On y assorge toutes sortes d'instrumens et l'on y accorde les pianos qu'on garantit.

MAISON A LOUER, sise à Thérapia, en bon état et meublée ou non meublée.

S'adresser à M. Raphaël Serpos, chez MM. C. S. Hanson et Comp., à Galata.

A LOUER une belle maison de campagne en pierre et en partie meublée, elle est située à Boroudjikoui sur le Bosphore. Cette maison de campagne est agréable et bien distribuée.

S'adresser au bureau du Journal.

COLLÈGE PROTESTANT

DE MALTE.

FONDÉ POUR L'ÉDUCATION BASÉE SUR LES PRINCIPES DES HABITANS DES CONTRÉES DE L'ORIENT.

La fondation de ce Collège a pour but de réaliser les objets suivans:

1° L'instruction gratuite des natifs des différentes contrées de l'est de l'Europe, pour devenir missionnaires, instituteurs, lecteurs de la Bible (colporteurs) et interprètes.

2° L'instruction des jeunes Grecs et des enfans constitués, appartenant aux classes élevées et dont les parens qui commencent à apprécier les avantages d'une éducation européenne, sont désireux d'assurer ces avantages à leurs enfans, et *parent* les frais de leur éducation.

3° Le Collège est encore destiné à avancer la cause du Christianisme en fondant un cours d'instruction religieuse pour les étudiens en théologie, grecs et arméniens.

4° L'instruction est sous la direction d'un principal, un vice-principal (tous les deux ministres de l'Eglise Anglicane) un premier-maître et des Assistans.

Elle comprend les cours suivans: 1° Cours élémentaire pour les enfans et un collège théologique scientifique et littéraire, pour les adultes.

Le cours d'éducation dans l'école élémentaire, comprend: l'instruction morale et religieuse, l'Anglais, le Latin, le Grec ancien et moderne, l'Allemand, le Français, l'Italien, le Turc et l'Arabe, l'Ecriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, le dessin linéaire, les mathématiques élémentaires, la Philosophie naturelle, la Géographie et l'Histoire, et dans le collège, l'instruction théologique, la Philosophie morale, les Classiques grecs et latins, et les langues modernes qui s'étudient dans l'école.

La dépense pour l'entretien et l'éducation des élèves de l'école élémentaire qui sont au-dessous de l'âge de douze ans est de 35 Liv. Sterlings par an; pour ceux qui sont au-dessous de cet âge 45 Liv. Sterlings par an; et pour les élèves du Collège de 45 Liv.

Les étudians en Théologie appartenant aux Eglises Chrétiennes de l'Orient, seront admis dans le Collège moyennant 25 Liv. par an.

Le vice-principal, un membre du comité administratif de Londres et des élèves sont à présent en route pour les contrées de l'Est.

Les dons et les souscriptions seront reçues par Briggs et Cie Alexandrie; Lee et fils, Smyrne; W. et R. Black et Cie Beyrouth; Charles S. Hanson et Cie Constantinople.

Tout ce qui concerne la correspondance, envois et autres communications, doit être adressé *franco de port* au secrétaire du comité N° 3, St-Dunis Street, Londres, ou bien au Rév. principal du Collège à Malte.

Prospectusses may be had at Mr. Moses Library 147 St-Reale.

LE NAPOLEON

JOURNAL MENSUEL.

MM. ALEXANDRE-PIERRE ET CIE, Rue des Noyers, 27, à Paris, administration du journal LE NAPOLEON, informent leurs lecteurs que tout nouvel abonnement d'un an donne droit à tous les numéros parus, et en plus, sans augmentation, à tous les journaux, Feuilles volantes, Biographies, Chansons, Canards, Gravures et toutes les Editions faites pendant le premier trimestre.

Les abonnemens doivent être envoyés franco en un bon sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | Paris. | Départements. | Étranger. |
|---|---|---|---|
| Un an | 2 fr. | 3 fr. | 4 fr. |
| Six mois | 1 fr. | 3 fr. | 3 fr. |


IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ECHO DE L'ORIENT.